

PIECES A FOURNIR POUR PROCEDURE DEVANT LE JAF
(HORS DIVORCE)

- Copie intégrale de l'acte de naissance du ou des enfants (datant de moins de trois mois)
- Photocopie de la carte d'identité du demandeur
- Décision(s) de justice antérieure(s)
- Avis 388-1 joint